

Comédie

Fondation
de
France

**La concertation
dans les territoires
au service de
l'environnement**

Synthèse de la Rencontre nationale Lyon – 10 et 11 mars 2016

Sommaire

Gérer ensemble l'environnement	3
L'urgence du dialogue environnemental	4
Concertation et environnement dans les territoires	5
Encourager les initiatives locales de concertation	7
La concertation sert-elle l'environnement ?	8
Les champs de la rencontre entre concertation et environnement	9
Les publics et les acteurs de la concertation	11
Méthodes et nouveaux enjeux	13
Le marché des initiatives	15



Gérer ensemble l'environnement

Comment se mobilise-t-on aujourd’hui pour gérer ensemble l’environnement dans les territoires ? Comment accompagner les efforts des acteurs locaux qui s’engagent dans le dialogue et encouragent la participation citoyenne ? Quels impacts leurs démarches ont-elles sur l’environnement ?

Comédie et la Fondation de France, en partenariat avec l’Institut de la Concertation et le Groupement d’intérêt scientifique Démocratie et Participation ont invité ceux qui sont engagées dans des démarches de dialogue à deux jours d’échanges d’expériences et de réflexion.

Comédie est un programme d’appui au dialogue territorial, piloté par Geyser et l’Afip. Outre l’organisation de rencontres comme celle dont il est question ici, il développe, en partenariat avec d’autres associations, un site ressource pour la formation à la concertation.

La Fondation de France, qui collecte et redistribue des fonds pour soutenir des projets dans divers domaines. Depuis plus

de quinze ans, elle appuie les initiatives locales visant à mobiliser les citoyens et favoriser la concertation entre eux dans le domaine de l’environnement. La partie « Etat des lieux » de cette rencontre présente les résultats d’une évaluation récente de ce programme.

Ces pratiques de dialogue territorial se développent dans un contexte national particulier qui est présenté pages suivantes.

Les 250 participants à cette rencontre, porteurs de projets, décideurs et citoyens, chercheurs et praticiens, professionnels et militants de divers horizons, ont pu confronter leurs visions des initiatives locales de concertation et de leur contribution à la gestion des territoires et au lien social. La synthèse des ateliers donne un bref aperçu de leurs échanges.

Pour en savoir plus sur le contenu de cette rencontre, consultez le web documentaire qui présente les vidéos et des comptes-rendus détaillés. Vous le trouverez sur les sites des organisateurs : comedie.org ; fondationdefrance.org.

L'urgence du dialogue environnemental

Laurence Monnoyer-Smith

*Commissaire générale au développement durable
Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer*

En matière d'environnement, il n'est plus possible aujourd'hui de décider comme on le faisait auparavant. Il y a deux raisons principales à cela.

La première tient en l'évolution du rôle de l'Etat. La relation entre l'Etat et la société civile a considérablement évolué au cours des dernières décennies et dans une société complexe, avec de multiples décideurs et de nombreux échelons décisionnels, le rôle de l'Etat ne peut désormais plus être le même.

« Face aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui, les territoires font preuve d'une créativité extraordinaire »



De prescripteur de règles et énonciateur de l'intérêt général, il tend à devenir régulateur et animateur d'un dialogue multi-acteurs, tout en demeurant garant des valeurs démocratiques.

La seconde raison tient à l'urgence écologique. L'environnement est devenu un enjeu de survie face à l'ampleur des

menaces qui pèsent aujourd'hui, par exemple sur le climat ou la biodiversité. Les actions ponctuelles ne suffisent plus. Il ne s'agit plus de préserver tel ou tel espace circonscrit, mais de remettre en cause dans leur globalité nos modes de vie et de production.

Quels outils pourraient nous permettre d'accompagner les révolutions qu'il va bien falloir mettre en place dans les prochaines décennies ? Le dialogue environnemental a notamment pour objectif de les révéler, en encourageant l'écoute des territoires, la participation des citoyens, la coordination entre les acteurs. Il y a une créativité extraordinaire dans les territoires.

Certes, la réforme des modes de dialogue et de décision soulève des résistances car nous sommes là au cœur de l'action collective. Mais le ministère de l'environnement a pris la mesure des enjeux et est décidé à aller de l'avant en promouvant, à travers des ordonnances, le droit d'initiative des citoyens, la concertation en amont des projets, la conciliation et l'accompagnement du dialogue. Une nouvelle Charte de la participation est également en préparation. Notre action se poursuivra donc dans ce sens et ceci de façon approfondie.

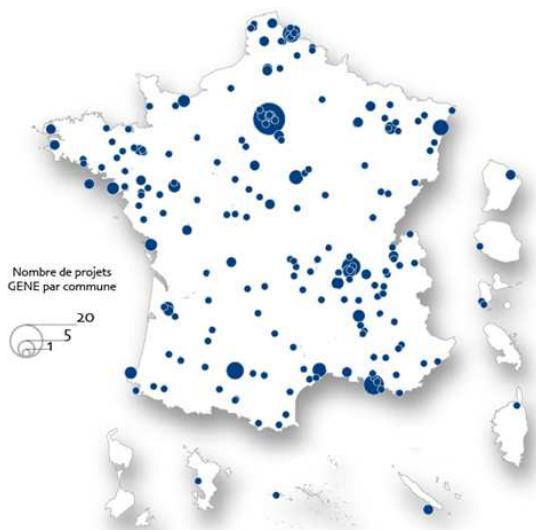
Concertation et environnement dans les territoires : diversité des pratiques, actualité des enjeux

Jean-Eudes Beuret, Agrocampus Ouest

Anne Cadoret, Université Aix Marseille

Robert Douillet et Pierre-Yves Guihèneuf, Geyser

Une évaluation de l'action de la Fondation de France en matière de concertation et d'environnement s'est achevée en 2016. Elle a concerné les 299 projets soutenus de 2009 à 2014 au travers de l'appel à projets « Gérons Ensemble Notre Environnement » et elle a été menée au moyen d'une enquête en ligne, d'entretiens, d'ateliers régionaux et d'une analyse de données. Quels en sont les principaux enseignements ?



Localisation des projets soutenus par la Fondation de France dans le cadre de l'appel à projets Gérons ensemble notre environnement (2009-2014).

Concertation et environnement : un croisement pertinent

Intervenir à la croisée de préoccupations relatives à l'environnement et à la concertation est pertinent aujourd'hui aux yeux des porteurs de projets, notamment dans un contexte de recrudescence des conflits environnementaux. Ils déplorent que, dans ce domaine, les aides des institutions publiques ou des collectivités soient concentrées vers leurs propres initiatives et qu'elles ignorent trop souvent celles des acteurs présents sur le terrain et qui revêtent pourtant une grande importance pour l'environnement.

Les associations et les thématiques

La majorité des projets soutenus par la Fondation de France concerne des concertations non réglementaires. Ils sont portés par des associations de profil très divers et ils ne se limitent pas à celles qui œuvrent habituellement dans le champ de l'environnement.

Sur le plan thématique, les projets abordent des sujets très divers, de la biodiversité et à la gestion de l'eau jusqu'à la lutte contre le bruit ou à la préservation du patrimoine. Il s'agit donc d'une acception large de l'environnement, de laquelle sont cependant absents plusieurs enjeux environnementaux.

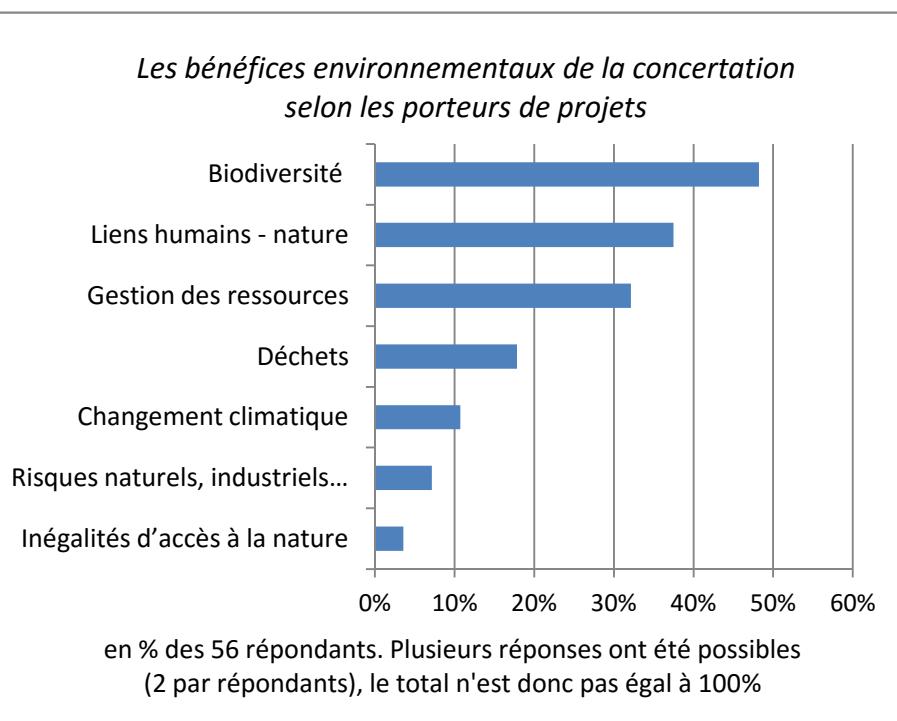
taux : pratiques agricoles, risques industriels, grands aménagements, conflits.

La plupart des projets soutenus se donnent comme objectifs de co-construire des actions concrètes ainsi que de mobiliser la population (citoyens, élus, entreprises...) pour la sensibiliser aux enjeux d'environnement. Les objectifs environnementaux (préserver des milieux, économiser des ressources, réduire des nuisances...) sont liés à des objectifs sociaux (inclure, former, faire participer, relier...).

L'impact environnemental des actions soutenues

La concertation apporte-t-elle un bénéfice environnemental ? Les porteurs de projet répondent à cette question de plusieurs façons :

- en affirmant à 60 % que des bénéfices environnementaux effectifs ont été obtenus dans leurs projets grâce à la concertation ;
- en expliquant dans les autres cas que les échecs ou les insuffisances sont d'abord dus à une insuffisance de concertation (manque de temps, de compétence, d'acceptation par des partenaires) et non pas au caractère inapproprié de la concertation ;
- en rappelant que dans un grand nombre de cas, la question ne se pose pas vraiment car la concertation est jugée comme la seule voie praticable. Elle est indispensable quand une action réglementaire est impossible ou inadaptée (réglementairement ou socialement) ; elle est utile en complément d'une action réglementaire lorsque celle-ci peut être menée ;



- en estimant que l'enjeu de leurs actions ne réside pas uniquement dans un bénéfice environnemental immédiat mais à plus long terme dans une réconciliation de la population avec les enjeux environnementaux, donc en une conscientisation qui passe par la mobilisation et la responsabilisation.

Améliorer l'efficience des projets reste cependant possible. Cela passe par l'acquisition de compétences dans le champ de la concertation (l'ingénierie méthodologique qui s'est formalisée progressivement au cours des dernières années paraissant peu mobilisée) et dans le champ de l'environnement (l'expertise naturaliste n'étant pas présente dans tous les projets).

Par ailleurs, la concertation produit des effets sensibles sur l'environnement lorsque certaines conditions sont réunies : inscription dans des dynamiques longues, inscriptions dans des espaces de dialogue territoriaux cohérents, synergie avec l'action des pouvoirs publics, clarté des motivations des porteurs de projet.

Encourager les initiatives locales de concertation

Loïc Blondiaux, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

En tant que chercheur, je suis impressionné par l'ampleur du dispositif mis en place par la Fondation de France depuis une quinzaine d'années au travers de son appui aux initiatives locales de concertation. Cet investissement d'une fondation est d'autant plus remarquable que les financements alternatifs à ceux des pouvoirs publics sont décisifs pour la participation. En particulier pour ces démarches ascendantes qui font cruellement défaut en France, pour cette « démocratie d'interpellation » dont nous avons besoin.

Nous avons besoin aujourd'hui d'une démocratie d'interpellation



Je suis également impressionné par le travail d'évaluation réalisé. Ses auteurs ont réussi à aborder la globalité de ces initiatives sans se limiter à quelques monographies. Ils ont pris au sérieux la question des effets de la concertation tout en déjouant les pièges de la quantification. Comment en effet évaluer

par des chiffres des effets comme la création de confiance, l'ouverture des acteurs au dialogue ou l'innovation sociale ?

La concertation peut-elle avoir des effets sur l'environnement ? L'évaluation montre que cela peut être le cas mais cela ne va pas sans poser de questions.

A mon sens, il serait dangereux de se limiter à une vision purement instrumentale de la concertation, c'est-à-dire de penser que la concertation ne vaut que parce qu'elle sert les projets ou même parce qu'elle sert l'environnement, même si je suis bien conscient des urgences écologiques.

On peut aussi poser la question autrement : la concertation, la co-construction, la recherche de compromis : est-ce la seule façon de servir l'environnement ? Une participation des habitants qui prendrait un tour conflictuel ne peut-elle pas aussi servir l'environnement ?

Aujourd'hui, les acteurs porteurs d'un souci envers l'environnement sont infiniment plus faibles que ceux qu'ils affrontent. Dans un tel contexte, le conflit ne peut-il pas être aussi productif que le consensus ? C'est une question à laquelle je n'ai pas la réponse.

Dernière question : comment changer d'échelle ? Comment dépasser la juxtaposition de petites concertations locales – furent-elles réussies – pour produire un effet politique à la hauteur des enjeux ? La notion de « communs » peut-elle constituer un thème fédérateur et inciter à ce changement ? Je vous invite à réfléchir à cette question lors de cette rencontre.

La concertation sert-elle l'environnement ?

Dominique Lemaistre, Fondation de France

Laurence Monnoyer-Smith, Commissariat général au développement durable

Brigitte Giraud, Union nationale des CPIE

Jean-Michel Fourniau, GIS démocratie et participation

l'évaluation présentée précédemment porte principalement sur des concertations environnementales, locales et non réglementaires. Celles-ci peuvent avoir des effets sensibles à l'échelle des territoires mais sont-elles à la mesure des enjeux environnementaux d'aujourd'hui ?

Pour Jean-Michel Fourniau, leur limite réside dans le fait qu'elles laissent de côté certaines thématiques (les grands aménagements, les risques industriels, les enjeux globaux...) mais également qu'elles ont peu de prises sur les logiques sectorielles à l'œuvre, par exemple dans l'agriculture ou l'industrie, qui impactent fortement l'environnement.

Laurence Monnoyer-Smith estime que la concertation n'est pas un outil à tout faire et qu'il faut agir également au moyen de la recherche, de la formation, de la réglementation, de la mutation des systèmes productifs... L'important est de susciter à terme des changements de comportements.

Pour cela, il faut s'investir sur des temps longs, souligne Brigitte Giraud, et travailler la question des compétences : se former,



capitaliser et diffuser ce qu'on a appris de l'expérience, faire se rencontrer savoirs profanes et savoirs experts. Révéler le pouvoir d'agir des acteurs locaux et leur donner confiance sont des préalables à une action efficace.

Dominique Lemaistre insiste sur le fait que des compétences sont détenues par tous en matière d'environnement, mais qu'elles ne sont pas de même nature. L'expertise naturaliste doit être mobilisée et confrontée à l'expertise d'usage des acteurs. La concertation ne doit pas occulter les rapports de force ni générer des confusions en prétendant que tout se vaut.

De quel environnement parle-t-on ? C'est là aussi une source possible de confusion. Les enjeux sont divers, les conceptions de l'environnement dans la société évoluent avec le temps. Clarifier ce qu'est l'environnement pour chacun et disposer d'une base de discussion claire : cela fait aussi partie des enjeux de la concertation environnementale.

Les champs de la rencontre entre concertation et environnement

Sur quelles thématiques la concertation et l'environnement se rencontrent-ils ? Six d'entre elles ont été identifiées et ont fait l'objet d'ateliers (voir encadré).

En matière de gestion concertée de sites, les expériences de l'AFIP Bretagne et du CPIE Bresse du Jura montrent que la concertation peut aboutir à une contractualisation quand la réglementation n'est pas suffisante ou pas appliquée. Elle peut ainsi conduire à « créer un droit négocié local ». La question de ce qui va se constituer progressivement en communs est au cœur de ces enjeux. Les communs, ce ne sont pas seulement des ressources qui sont partagées, mais également des usages, des règles, une nouvelle forme de gouvernance.

Dans ces situations, la concertation produit également d'autres effets. La confrontation des savoirs d'experts et des savoirs locaux contribue à une meilleure appropriation des objectifs poursuivis et à une meilleure connaissance des sites.

Les ateliers A

- **A1. Gérer ensemble les milieux naturels**
- **A2. Transition énergétique**
- **A3. Produire durablement**
- **A4. Prévenir les conflits d'usage**
- **A5. Sciences participatives**
- **A6. Dialoguer pour des villes vivables**



Passer du petit cercle de militant à la grande masse des habitant, c'est accepter une diversité de motivations (Eoliennes en Pays de Vilaine)

Dans le domaine de l'énergie, nombre de projets sont portés par de petits noyaux de militants favorables à une transition énergétique. Mais afin d'assurer leur pérennité et leur viabilité, l'implication d'habitants pas nécessairement militants est indispensable. Pour cela, il faut accepter une diversité de motivations. Il faut ensuite inventer de nouvelles formes de gouvernance pour ces projets qui se situent entre militance, mobilisation citoyenne et entreprise.

Même constat dans le domaine des systèmes productifs, qui font se rencontrer des militants, des professionnels et des habitants. Autant de cultures qui peuvent cohabiter sous réserve que le dialogue soit de qualité et les processus suffisamment

longs pour produire des changements effectifs. Comme dans le cas de la gestion concertée, le dialogue permet à chacun de mieux comprendre la complexité des systèmes et des situations, d'éviter les idées toutes faites, de casser les préjugés et les jugements abrupts.



La mobilisation de citoyens dans l'inventaire participatif des zones humides a permis d'améliorer la qualité du repérage (Département de Haute-Loire)

Dans les situations de conflits d'usage, ce qui se confronte, ce sont des cultures et des visions de l'environnement autant que des usages à proprement parler. Dans ces situations, des tiers - médiateur ou facilitateurs - sont particulièrement utiles pour construire un langage commun, faciliter l'acquisition collective de connaissances et assurer l'échange entre différentes formes d'expertises. De la même façon, les intermédiaires sont précieux : réseaux, ambassadeurs, passerelles entre différents mondes.

Les sciences participatives permettent de construire collectivement des connaissances ou d'enrichir les diagnostics. Elles permettent aussi de mobiliser les habitants pour la protection leur environnement et peuvent se révéler comme de puissants moteurs de mobilisation et de coordination des acteurs.

Dans les villes, les enjeux environnementaux concernent l'urbanisme, les espaces verts ou les jardins, mais aussi les nuisances et en particulier le bruit. Les enjeux diffèrent peu mais le contexte institutionnel est souvent différent de ce qu'on trouve en milieu rural.

Dans plusieurs ateliers, un même constat : la participation des organisations structurées,

comme les associations ou les groupements professionnels, est nécessaire mais pas suffisante. Il faut aussi aller chercher l'habitant à titre individuel, qui a une pratique et une contribution à apporter.

Autre question transversale : quels doivent être les buts de la concertation ? Peut-on dire qu'on fait de la concertation quand on vise explicitement un changement de comportement ? Pour certains participants, il faut questionner cet aspect utilitariste de la concertation.

En ville, «aller chercher» des personnes pour les entraîner dans une médiation autour des nuisances sonores ? Oui, mais avec humour et douceur, donc avec professionnalisme (Les Pierrots de la nuit)



Autour des projets à dimension économique se confrontent des cultures citoyenne, militante, professionnelle... (Planète Mer)



Gérer les conflits entre vie sauvage et activités humaines peut requérir l'appui de tiers extérieurs. (Société française pour l'étude et la protection des mammifères)



Les publics et les acteurs de la concertation

En matière de concertation environnementale, les acteurs les plus fréquemment mobilisés sont des groupes organisés : associations, organisations professionnelles, collectivités locales... Mais ce panorama varie selon les situations et évolue depuis quelques années.



Mobiliser les savoirs locaux, c'est par exemple faire reconnaître les bergers comme acteurs du territoire
 (Collectif des garrigues)

La recherche de synergies entre les collectivités, qui initient des processus de dialogue sur les territoires en fonction de leur agenda, et les associations ou les citoyens, qui lancent leurs propres initiatives selon leur rythme, est indispensable. Sans cela, les actions se croisent sans se rencontrer. Or, si les collectivités ont des moyens et une légitimité à agir, les associations disposent de savoir-faire et

d'une connaissance du terrain. Des expériences montrent que des articulations sont possibles, sous réserve d'un dialogue précoce.

Autre enjeu : la mobilisation des citoyens à titre individuel, ceux qui ne se sentent pas représentés par les associations ou d'autres organisations. Ils sont amenés à prendre une place de plus en plus importante et nombreux sont ceux qui développent des outils de mobilisation spécifiques. Mais vers qui déployer ces efforts ? Est-ce qu'un citoyen est un usager de l'environnement ? Faut-il viser la représentativité de la population locale ou la diversité des profils ? Comment assurer un dialogue fructueux entre eux, les experts ou les élus compte-tenu de l'hétérogénéité des statuts sociaux, des connaissances et des rapports au territoire ?

La question du dialogue des savoirs experts et des savoirs profanes se pose dans de nombreux cas et notamment dans les

Les ateliers B

- B1. Société civile et institutions**
- B2. Acteurs organisés et citoyens**
- B3. Acteurs économiques**
- B4. Experts et habitants**
- B5. Concertation interne et externe**
- B6. Parler au nom de l'environnement**

situations à fort enjeu technique, qui mobilisent des connaissances inégalement réparties entre les participants. Dans ce cas, la pluralité des expertises permet de mettre en évidence les différences d'approche et d'acquérir collectivement une vision plus complexe du territoire.

Nouveaux acteurs dans le monde de la concertation, les entreprises et les établissements publics ne sont pas dans une culture du dialogue. Cela les oblige à un élargissement de leurs perspectives habituelles, à la prise en compte de préoccupations nouvelles, à la remise en cause des hiérarchies et des procédures, à l'acquisition de nouveaux savoir-faire. Cela peut justifier, en plus d'une concertation avec les partenaires extérieurs, une concertation interne à l'organisme pour accompagner les changements nécessaires.

Cette concertation interne qui doit accompagner la concertation externe n'est pas réservée à ces nouveaux acteurs, elle concerne aussi des collectivités, par exemple.

Il faut mobiliser des outils d'animation appropriés pour faire dialoguer élus, experts, citoyens et institutions publiques.
(Terre et Cité)



Engager une concertation avec d'autres acteurs du territoire, cela peut passer par une concertation interne.
(PNR des Volcans d'Auvergne)



Tout le monde est légitime pour parler d'environnement, mais cela ne dispense pas d'acquérir des compétences.
(Mairie de Clairac et Chasseurs des Pyrénées Orientales)



Elle est particulièrement nécessaire lorsque des changements d'orientation politiques ou stratégiques de la structure sont mis en place. Dans ce cas, il faut contribuer à construire progressivement une nouvelle culture des relations avec les autres acteurs du territoire.

Il arrive que des projets soient mis en place de façon concertée en se réclamant d'objectifs environnementaux, sans que ne soit mobilisée par exemple d'expertise naturaliste. Tout le monde peut-il parler au nom de l'environnement ? Les associations de protection de l'environnement le font fréquemment et sont légitimes pour le faire, la plupart d'entre elles n'ayant pas de vision utilitariste. Cependant, elles n'ont pas le monopole de cette parole. Il existe mille et une manières de parler au nom de l'environnement, une construction sociale qui varie suivant les cultures.

Ce ne sont pas toujours aux élus de mobiliser les citoyens. Ces derniers aussi doivent pouvoir faire remonter des projets.
(PaysAlp)



Méthodes et nouveaux enjeux

La concertation a connu d'importantes évolutions au cours des dernières décennies : développement des outils et des méthodes, débats sur sa contribution à la démocratie, contestation aussi.... Des marges de progrès existent-elles encore ?

Dans le domaine des outils, l'offre est aujourd'hui bien plus importante qu'hier, avec des publications, des formations, des avancées dans divers domaines et notamment celui du numérique. Attention cependant à ne pas considérer les outils comme une solution aux problèmes : ils ne sont qu'une composante des démarches de solution, ils doivent être choisis en fonction de la finalité du processus et du contexte. Les néophytes de la concertation choisissent parfois des outils peu adaptés, cèdent trop facilement à la tentation de la nouveauté, confondent démarche de concertation et succession d'outils. Pour les aider, la formation est nécessaire.

On trouve beaucoup d'innovations dans le domaine des outils numériques, mais pas suffisamment dans d'autres domaines comme les réunions publiques ou les

référendums. Ces « vieux outils » sont améliorables notamment en les hybrideant avec de nouvelles pratiques. Il y a des expérimentations intéressantes : il faut être à l'écoute de ce qui se passe sur le terrain et favoriser les échanges entre praticiens pour repérer ces foyers d'innovation et s'en servir pour améliorer collectivement les savoir-faire.



En matière de méthode, beaucoup a été accompli mais des marges de progrès demeurent, notamment dans la diffusion des bonnes pratiques.

Les ateliers C

- C1. Méthodes : quoi de neuf ?**
- C2. Construire l'intérêt général**
- C3. Encourager la concertation**
- C4. La concertation bientôt dépassée ?**
- C5. Evaluer la concertation**

Les réflexions sur la montée en compétence des praticiens renvoient inévitablement à celle, plus large, des formes d'appui à la concertation aujourd'hui. Quel sont les rôles des formateurs, des réseaux, des chercheurs ? Quels sont les effets de la professionnalisation de ce secteur que l'on observe depuis quelques années ?

La professionnalisation produit des effets contrastés et suscite le débat. D'un côté, elle permet l'émergence de praticiens confirmés, capables de faire évoluer les outils, de veiller à leur adéquation avec chaque situation et de porter un regard extérieur sur celles-ci. De l'autre, elle risque de faire de la concertation l'apanage de quelques spécialistes. Est-il possible de veiller à ce qu'émergent à la fois des professionnels de la concertation et des professionnels « à double compétence » ?

Au-delà du cercle des praticiens, il importe de développer une culture de la concertation qui touche le milieu associatif, celui des élus, celui des techniciens mais aussi les citoyens. Préjugés, craintes, flou existant entre communication et concertation : ce sont autant de difficultés aujourd'hui. Les insuffisances des processus de concertation, quant à elles, entravent la diffusion de bonnes pratiques. La démonstration par l'exemple, la formation, la recherche de personnes relais dans différentes structures et les échanges sur la concertation constituent des pistes pour avancer.

C'est d'autant plus important que la concertation fait l'objet de vives critiques. On lui reproche d'être imparfaite ou inefficace. La persistance de la concertation-alibi est un véritable problème qui doit être traité par une clarification des termes, une exigence dans les méthodes, mais également la prise en compte plus effective de ce que produisent les processus de dialogue dans la décision publique. Il faut disposer d'un cadre clair, dissiper les malentendus sur les rôles de chacun, rendre compte de ce qui est décidé et pourquoi, se donner des objectifs tendant vers la co-construction.

L'efficacité des processus de dialogue est d'autant plus nécessaire que le rôle de puissance publique comme seule détentrice de l'intérêt général s'effrite. Aujourd'hui, de nombreux acteurs se sentent légitimes pour parler de l'intérêt général et lui donnent un sens différent. Un nombre croissant d'intérêts sont reconnus, tel que l'intérêt des non-humains, l'intérêt des générations futures, ou les intérêts particuliers. Cette pluralisation se traduit par des confrontations qui peuvent prendre un tour pacifique ou violent.

Le dialogue organisé permet de repenser la construction de l'intérêt général : la légitimité d'une décision repose sur la manière dont elle a été prise, et non plus sur le statut de celui qui l'a prise.

Même si la démocratie délibérative se trouve aujourd'hui confrontée à plusieurs limites et notamment une culture nationale où l'affrontement domine par rapport au dialogue, ainsi qu'un Etat affaibli face aux intérêts économiques, la notion de « communs » et de gouvernance partagée fait de l'environnement un domaine de grande importance pour l'invention de nouveaux modes de prise de décision.

Consultez les comptes-rendus des ateliers et les vidéos sur le web documentaire : comedie.org page Comédie/les rencontres



Le marché des initiatives

Ils ont animé des ateliers participatifs ou fait partager une expérience lors de la rencontre. Retrouvez-les pour plus d'information.

Au risque de la participation

Amélie Vieux et Maïté Cordelle

Prêts à déconstruire vos représentations des processus de participation et à mieux comprendre ce qui s'y joue ? Retrouvez Amélie et Maïté lors des sessions de formation qu'elles organisent !

amelie.vieux@sfr.fr
maite.cordelle@gmail.com

La médiation transformative

Yorck von Korff, flow-ing

Au cœur de cette nouvelle approche de la médiation : l'"empowerment" et la reconnaissance mutuelle, des concepts clés dans les démarches de concertation.

<http://flow-ing.fr>

Pour un droit négocié territorial

Olivier Barrière, Institut de recherche et de développement

La concertation locale peut-elle déboucher sur la création de droit ? Quelle place dans le dialogue pour les dimensions juridiques et contractuelles ? Perspectives ouvertes par le "Pacte pastoral", par un chercheur de l'IRD.

<http://ird.academia.edu/OlivierBARRIERE>

Médiations scientifiques

Davy Lorans. Boutique des Sciences de l'Université de Lyon.

Comment mener des études collaboratives sur des questions d'intérêt général posées par les citoyens ? L'expérience d'un Comité de quartier lyonnais.

<http://boutiquedessciences.universite-lyon.fr/>

Et les exposants...

Comédie : un site ressource pour la formation au dialogue territorial.
www.comedie.org

Ifrée : une association qui propose des formations à la concertation
<http://www.ifree.asso.fr>

Institut de la Concertation : le réseau national des praticiens
<http://institutdelaconcertation.org>

Periferia : une association belge qui travaille sur la participation
<http://www.periferia.be>

Energie partagée : les citoyens pour la transition énergétique
<https://energie-partagee.org/>

Remerciements

Les organisateurs de la rencontre tiennent à remercier chaleureusement tous les intervenants et les exposants qui ont contribué à la réussite de cette rencontre, ainsi que les animateurs et secrétaires bénévoles du réseau des CPIE, de la Fondation de France Centre-Est, des Conservatoires d'espaces naturels, de l'Institut de la Concertation, du GIS Démocratie et Participation, de l'atelier de l'Ubuntu, de Autres Regards Médiation ainsi que tous ceux qui sont intervenus à titre personnel.

Crédits photos

Esteban et Alexandra Villarroel, Alestimage
Stéphane Raimond, SFEPM
Eoliennes en Pays de Vilaine
Planète Mer
Yann Schneylin Collectif des Garrigues
Les Pierrots de la Nuit
Fabien Vialoux, SMPNRVA
Valérie Badiou, Département de Haute Loire
Philippe Boichut, PNR des Volcans d'Auvergne
PaysAlp
Mairie de Claira
Terre et Cité
Pixabay